

Au Capitaine Samuel Bradburne, Adjudant de l'Ecole Militaire de Québec.

Monsieur,—Les écrits que je viens de publier sur le compte de votre administration ont produit leur effet : j'en suis fort aise. Vous vous êtes ému de leur apparition, vous avez vu qu'il disaient vrai, et vous vous êtes déouté à conduire l'école sur un tout autre pied. Les élèves canadiens ont vu leur sort s'améliorer au point que l'un d'eux me disait de vous, ces jours derniers : " Il est tellement juste pour les canadiens qu'il en est injuste pour les anglais."

Il ne fallait point tomber ainsi d'un extrême dans l'autre, et, après avoir pratiqué la justice égale comme l'entendait lord Sydenham, il aurait mieux valu la pratiquer comme l'entendent les canadiens : les yeux bandés, sans partialité ni faveur. Toutefois je constate un progrès : puisse-t-il être autre chose qu'un feu de paille, que la ferveur d'un nouveau converti !

L'on m'écrit de Québec : " L'école a déjà complètement changé de face. Les canadiens sont les objets d'une multitude d'égards. La corruption par la liqueur n'est plus possible. Les canadiens commandent plus souvent que les anglais. Le capt. Bradburne les a suppliés de l'avertir aussiôt que quelqu'un croirait avoir raison de se plaindre, et dit qu'il corrigerait de suite ce qu'il y aurait de défectueux dans sa conduite, etc., etc."

Vous le voyez, j'ai atteint mon but, j'ai obtenu que vous vous servissiez à l'égard de mes compatriotes comme des anglais des mêmes poids et des mêmes mesures : mais vous connaissez ce que me coûte cette réforme, obtenue au prix d'une condamnation, sans portée aucune en elle-même, mais à laquelle les journaux anglais s'efforcent d'attacher de l'importance ; au prix des injures et des calomnies de la presse anglaise, et aussi, narrant-il, au prix de la perte de toute commission à laquelle mes certificats de l'école militaire me donnent droit d'aspirer.

Vous avez fait lire mes écrits devant les élèves en les menaçant de réaigner s'ils m'approuvaient ; mais votre présence à cette lecture et la crainte de tomber entre plus mauvaise mains les ont influencés : ils m'ont désapprouvé.

Un comité chargé de travailler à l'augmentation de votre salaire a adopté une résolution de censure contre moi ; et pour obtenir les signatures des élèves, il les leur a demandées

soit en votre présence, soit en leur cachant la résolution de blâme : et les élèves, par crainte révérente et par ignorance de tout le contenu dudit document, ont signé.

Ainsi le gueut-à-pens tendu par vos valets et vos bouffes a réussi.

Mais voici qui pourrait atténuer la portée de cette condamnation et diminuer la joie que vous devez ressentir d'avoir si bien réussi. Aucun des faits cités par moi n'a été nié, si ce n'est le fait général de votre favoritisme. Eh bien ! écoutez la confirmation de tous mes avancés.

Nicolet, 28 novembre, 1864.

A M. Alphonse Lusignan,
Monsieur,

Quoique personnellement je n'aie rien à reprocher au capt. Bradburne, je dois à la vérité de dire qu'il se commettait chaque jour à l'école militaire de Québec, de mon temps, des injustices et des préférences dont les canadiens-français étaient toujours seuls les victimes.

Tout à vous,

A. JANNERREY.

Tous les faits racontés par M. Alphonse Lusignan dans ses articles sur l'école militaire de Québec sont à ma connaissance parfaitement vrais et bien fondés.

Montréal, 23 novembre, 1864.

L. M. TANCRÈDE PLAMONDON.

St. Hyacinthe, 24 nov. 1864.

Nous, soussignés, certifions que *tous les allégés*, pour et contre l'administration de l'école militaire de Québec, contenus dans une série d'articles publiés dans l'*Union Nationale* de Montréal, signés "Alphonse Lusignan," sont *justes et corrects*, et que tous les faits y rapportés sont à la connaissance personnelle de chacun de nous.

THÉODOSE RICHER,

L. G. N. ARCHAMBAULT.

Repentigny, 26 nov. 1864.

Je certifie que durant les quelques mois que je fus élève de l'école militaire de Québec, j'y fus témoin de graves abus d'autorité. Je n'hésite pas à déclarer que toutes les injusti-